



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
Roubaix - Wasquehal  
Hôtel de Ville  
59 100 Roubaix

00000096  
28. JAN 2022 10:41

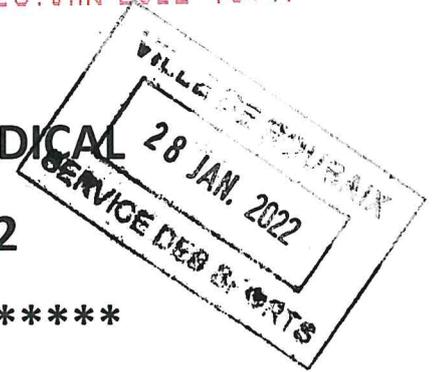
V/ Réf.

Références à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N° :

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 6 JANVIER 2022



\*\*\*\*\*

Aujourd'hui, le jeudi 6 janvier 2022, le Comité Syndical s'est réuni en visio-conférence.

### Etaient présents :

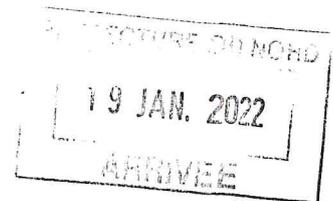
- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Comité Syndical
- Madame GHIAT Karima, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

### Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

Affichée le 29 décembre 2021

Lettre de convocation le 30 décembre 2021



**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2022) pour les travaux de rénovation énergétique du Centre Nautique Calypso**

Un projet de rénovation et de modernisation des équipements (remplacement des Centrales et Traitement d'Air du petit et grand bassin) du Centre Nautique Calypso sis, 46 Rue Lavoisier à Wasquehal, est prévu sur l'année 2022. Ces travaux ont pour objectifs la préservation de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques.

Ce programme de rénovation est évalué à 163 288.43€ HT et pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 à hauteur de 40% soit 65 315.37€ HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de la Préfecture du Nord, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour le programme d'investissement portant sur les travaux de rénovation énergétique ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)		163 288.43€
PREFECTURE DU NORD	40% au titre DSIL 2022	65 315.37€
SIVU THALASSA	Autofinancement	97 973.06€

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL 2022, pour financer cette opération, à hauteur de 40%.

Article 2 : d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le comité syndical ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Certifié exécutoire, la présente délibération

Affichée le 18 janvier 2022

Et Transmise à Monsieur le Préfet de la

Région des Hauts de France, le 18 janvier 2022

Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits.

**Le Président du SIVU THALASSA**  
**Michel GACEM**

